



# ACTE D'ENGAGEMENT

---

# MARCHE PUBLIC DE SERVICES

## COMMUNE D'AULNAT

### LOT N° 1

## ASSURANCE DES DOMMAGES AUX BIENS ET DES RISQUES ANNEXES

# ACTE D'ENGAGEMENT

Procédure adaptée selon les articles L.2123-1 et R.2123-1 à R.2123-8 du Code de la Commande Publique

#### Partie réservée à l'administration



Date du marché :  
Montant :  
Imputation :

#### Représentant du Pouvoir adjudicateur :

Madame le Maire de la Commune d'AULNAT

#### Ordonnateur :

Madame le Maire de la Commune d'AULNAT

#### Comptable public assignataire des paiements :

Trésorier comptable de CHAMALIERES

**ENTRE LES SOUSSIGNES :**

Madame le Maire de la Commune d'AULNAT

D'une part,

**Et**

La Compagnie d'assurances : **GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE**

Qui, par mandat du **JANVIER 2023**

A donné mission de (décrire l'étendue des missions) : **SOUSCRIPTION MARCHES PUBLICS**

A l'intermédiaire ci-après dénommé

Agissant en qualité de	Courtier ou Agent*	Représentant la compagnie d'assurances :
Nom et raison sociale		<b>SYLVIE BARBET, SOUSCRIPTEUR MARCHES PUBLICS GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE</b>
Adresse		<b>50 RUE DE SAINT CYR – 69009 LYON</b>
Téléphone Fax : Courriel :		<b>09 74 50 31 46  marchepublic@groupama-ra.fr</b>
N°d'Inscription au registre du commerce de :		
Immatriculation Siret :		<b>779 838 366 000 28</b>
Code APE		<b>660 E</b>

**\*barrer la mention inutile**

Désigné dans ce qui suit sous le vocable « **l'Assureur** »

D'autre part,

**Il a été convenu ce qui suit :**

## ARTICLE 1

### ENGAGEMENT DE L'ASSUREUR

---

#### L'Assureur s'engage :

- Après avoir pris connaissance et accepté sans modification le **C.C.A.P.** joint et les documents suivants : **C.C.T.P., CONDITIONS GENERALES DE GARANTIES et INVENTAIRE DES RISQUES** - qui constituent le cahier des charges, sous la forme d'un contrat d'assurances,
- Après avoir fourni les documents des articles R. 2143-3 à R. 2143-16 du Code de la Commande Publique

à exécuter dans leur intégralité l'ensemble des clauses et conditions définies au cahier des charges et concernant le lot « ASSURANCE DES DOMMAGES AUX BIENS ET RISQUES ANNEXES».

L'offre ainsi présentée ne le lie toutefois que si son acceptation lui est notifiée dans un délai de **240 jours** à compter de la date limite de remise des offres fixées par le règlement de consultation.

## ARTICLE 2

### DUREE DU MARCHÉ – ECHEANCE - RESILIATION

---

- Prise d'effet : **1<sup>er</sup> Janvier 2024 - 00 h 00**
- Echéance : **1<sup>er</sup> Janvier**
- Durée : **48 mois**
- Période d'exécution – résiliation :

Possibilité de résiliation annuelle à la date anniversaire en respectant un préavis réciproque de 6 mois. Par dérogation à l'article R 113-10 du Code des Assurances, l'Assureur ne pourra pas résilier le contrat après sinistre. Seule la résiliation en respectant le préavis sera possible. La résiliation s'effectuera par courrier recommandé avec AR. Toute modification sur les conditions du contrat (franchises, augmentation ou diminution des taux proposés lors de la souscription) devra être notifiée en respectant le préavis ci-dessus. Passé ce délai la modification ne pourra être effective qu'à l'échéance annuelle suivante.

## ARTICLE 3

### TARIFICATION – APERITION

#### 3.1 TARIFICATION

INDICE DE REFERENCE F.F.B	
INDIQUER LA VALEUR DE L'INDICE	LA VALEUR DE L'INDICE DE REFERENCE FFB POUR L'ANNEE 2024 EST 1166.60 (INDICE DU 2EME TRIMESTRE N-1)

#### BATIMENTS :

Superficie à assurer : **22 233 M<sup>2</sup>**

	COUT/M <sup>2</sup>		PRIME ANNUELLE	
	HT	TTC	HT	TTC
<b>Solution de base :</b> Franchises : Incendie / évènements naturels : 20% du montant du sinistre (mini 3 000 € - maxi 30 000 €) Autres évènements : voir CCTP	<b>0.78</b>	<b>0.85</b>	<b>17 341.74 €</b>	<b>18 897.20 €</b>

#### Prime annuelle TTC exprimée en toutes lettres :

**DIX HUIT MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT DIX-SEPT EUROS VINGT CENTS**

#### 3.2 APERITION

- Compagnie apéritrice : **GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE**
- Pourcentage d'apéritition : **100%**
- Co-assurance éventuelle :

## ARTICLE 4

### OBSERVATIONS PAR RAPPORT AU DCE

Observations éventuelles devant faire l'objet, en annexe d'une énumération précise.

Nombre d'observations : **VOIR ANNEXE A L'ACTE D'ENGAGEMENT DAB**

**Dans le cas où vous joignez vos conditions générales et des pièces annexes, veuillez IMPERATIVEMENT renseigner le tableau suivant :**

CONDITIONS GENERALES	OUI	NON
• Vos conditions générales complètent-elles les dispositions du cahier des charges ?	X	
• Dans ce cas :		
▪ La clause la plus favorable s'applique-t-elle ?		X
▪ Les exclusions de vos conditions générales non prévues dans notre cahier des charges se rajoutent-elles ?	X	
PIECES ANNEXES	OUI	NON
• Vos pièces annexes complètent-elles les dispositions du cahier des charges ?	X	
• Dans ce cas :		
▪ La clause la plus favorable s'applique-t-elle ?		X
▪ Les exclusions de vos pièces annexes non prévues dans notre cahier des charges se rajoutent-elles ?	X	

## ARTICLE 5

### PAIEMENT

La personne publique se libérera des sommes dues au titre du présent marché par mandatement au crédit du compte suivant :

Titulaire du compte	VOIR RIP JOINT			
Domiciliation				
Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB	FR
IBAN				
BIC				

(Joindre impérativement le relevé d'identité bancaire)

Fait à **LYON**....., le **..12/10/2023..**  
Mention manuscrite « Lu et approuvé »  
Le candidat

# CHOIX DE LA COMMUNE D'AULNAT

## LOT N° 1

### ASSURANCE DES DOMMAGES AUX BIENS ET RISQUES ANNEXES

	COUT/M <sup>2</sup>		PRIME ANNUELLE	
	HT	TTC	HT	TTC
<b>Solution de base :</b> Franchises : Incendie / évènements naturels : 20% du montant du sinistre (mini 3 000 € - maxi 30 000 €) Autres évènements : voir CCTP				

### LE POUVOIR ADJUDICATEUR

Est acceptée la présente offre  
 Pour valoir acte d'engagement

A ....., le.....

**DATE DE NOTIFICATION AU TITULAIRE :**

**Il est demandé au candidat retenu après réception de la présente acceptation de faire parvenir à la collectivité une note de couverture.**